



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE
TRAITEMENT DES DECHETS**

Réf. : NS 1.1
PM : 1
Version : 1
Màj : 22/09/2020
Page : 1/1

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025

Délibération n° 2025/32

**RESTITUTION DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS TECHNIQUES DU
CENTRE DE TRI TRICEA A LA COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT-
MONTCEAU**

Membres en exercice : 50

Nombre de votants : 30

Présents à la séance : 26

Date de la convocation : 08 octobre 2025

Secrétaire de séance : Landry LEONARD

Le quatorze octobre deux mille vingt-cinq, à 17h30, les membres du comité syndical du SMET 71, convoqués par M. Dominique JUILLLOT, président, se sont réunis au SMET 71, Route de Lessard Lieu-dit sur les Bois à Chagny, sous sa présidence.

Etaient présents : MM. Dominique JUILLLOT, Landry LEONARD, Joël DEMULE, Michel LEFER, Paul THEBAULT, Claude MENNELLA, Jean-Pierre GIRARDEAU, Pierre RAGEOT, Robert CASENOVE, Gilles JONDET, Bernard DESPLAT, Xavier COSTE, Christian CLERC, Stéphane GROS, Didier FICHET, Laurent PARADIS, Sébastien LAURENT, Bernard NIQUET, Jean-Pierre CHERVIER, Mme Gaele SAINT-HILARY, MM. René VARIN, Alexandre DUPARAY, Mme Peggy GABORIT, MM. Jean-François JAUNET, Philippe PIGEAU, Noël VALETTE.

Excusés ayant donné pouvoir :

Marc LABULLE, ayant donné pouvoir à M. Dominique JUILLLOT
Guillaume THIEBAUT, ayant donné pouvoir à M. Michel LEFER
Franck SERRAND, ayant donné pouvoir à M. Christian CLERC
François De TRUCHIS, ayant donné pouvoir à M. Didier FICHET

Excusés : Mmes Sylvie TRAPON, Françoise LARGE, MM. Patrick BUHOT, Michel BOULEY, Jean-Noël MORY, Eric BLANC, Julien GANDREY, Alain FAVERIAL, Mmes Catherine AMIOT, Christiane MACE DE GASTINES, MM. Marc MONNOT, Pascal LABARBE, Armando De ABREU, Christophe DUMONT, Mmes Evelyne COUILLEROT, Marie-Claude JARROT.

Absent : MM. Vincent FAGUET, Romain PITTET, Philippe CHARLES DE LA BROUSSE, David MARTI.

L'adhésion de la Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM) au SMET a entraîné le transfert de la compétence traitement. Dans ce cadre, les terrains, bâtiments et équipements dévolus au tri des déchets recyclables sur le centre de tri de Torcy ont été mis à disposition du SMET 71, en application de l'article L1321-1, qui prévoit que « Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence application ».

Par délibération n°2022/34 du 20 décembre 2022, le comité syndical a approuvé la convention valant procès-verbal de mise à disposition des biens de la CUCM au SMET 71. A l'appui de cette convention, était joint un certificat administratif établi par la CUCM en date du 12 décembre 2022.

Les différents biens désignés dans le procès-verbal (bâtiment à usage administratif, bâtiment industriel, équipements techniques, matériels de rechange), mis à disposition par la CUCM, ont été intégrés à l'inventaire du SMET 71.

Du fait de la modernisation du centre de tri de Torcy, l'ensemble du process (équipements techniques et matériels de rechange), dont le montant s'élève à 2 897 016 €, s'avère être hors d'usage.

La restitution de ces biens doit être formalisée par une délibération et un procès-verbal. Celui-ci est la constatation comptable du transfert de l'ensemble du process (équipements techniques et matériels de rechange) du SMET 71 à la CUCM.

DECISION

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE :

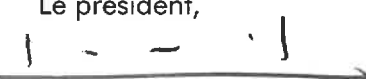
- Approuve le procès-verbal de restitution du process de l'ancien centre de tri du SMET 71 à la CUCM, tel que proposé en pièce jointe ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ce procès-verbal ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,



Le président,


Dominique JUILLOT